

PROPRIETE INDUSTRIELLE

APPROCHE GLOBALE

Muriel CATHAUD

intellimed@online.fr

www.intellimed.fr/Cathaud/

Tel : 06 13 84 98 37

1

Intellimed

Sommaire

- **La propriété intellectuelle**
 - **La propriété industrielle**
 - ▶ Le brevet
 - ▶ Les dessins et modèles
 - ▶ La marque
 - **Les droits d'auteurs**
 - **Nom de domaine**
- Définitions,
- Outils de recherche d'antériorité
- Comment déposer
- Valorisation de la propriété industrielle
- ▶ **Connaissances de base et Informations pratiques**

Intellimed

2

LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Qu'est ce que c'est ?

Ça concerne quoi ?

Principales sources et références :

Institut national de propriété industrielle : www.inpi.fr,

Office mondial : www.wipo.int

Office for Harmonization in the Internal Market : <http://oami.europa.eu>

US patent and Trademark resources : www.uspto.com ,

3

Intellimed

LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Elle concerne l'ensemble des œuvres de l'esprit

Elle est régie par un cadre juridique international

4

Intellimed

Le cadre juridique de la propriété intellectuelle permet de protéger sous forme de droits :

EXCLUSIFS - TEMPORAIRES - CESSIBLES

les créations suivantes :

- les créations fonctionnelles
- les créations artistiques et littéraires
- les créations esthétiques

5

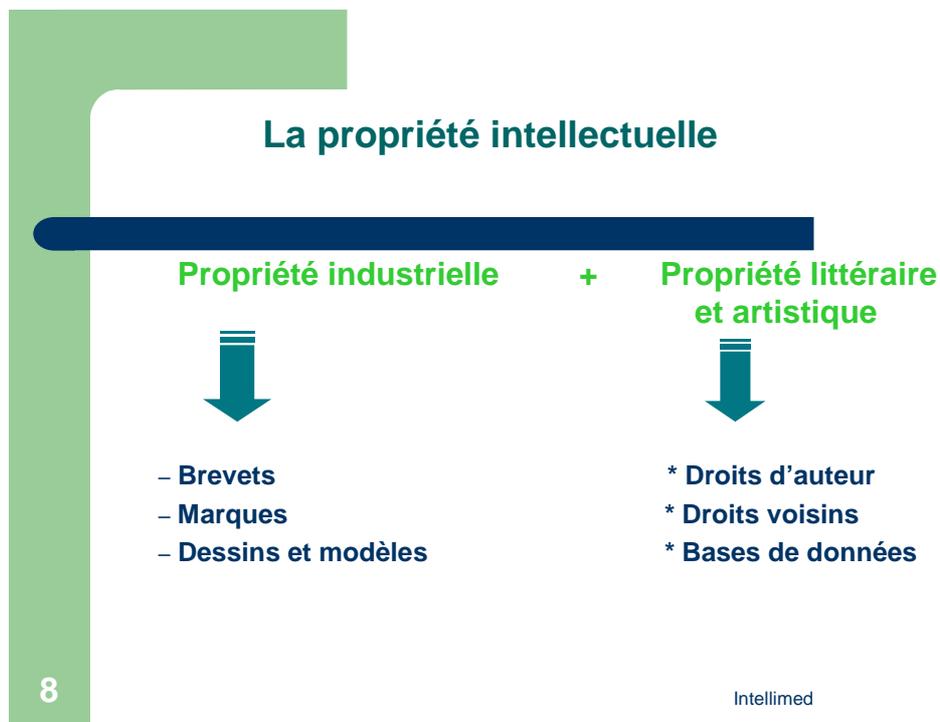
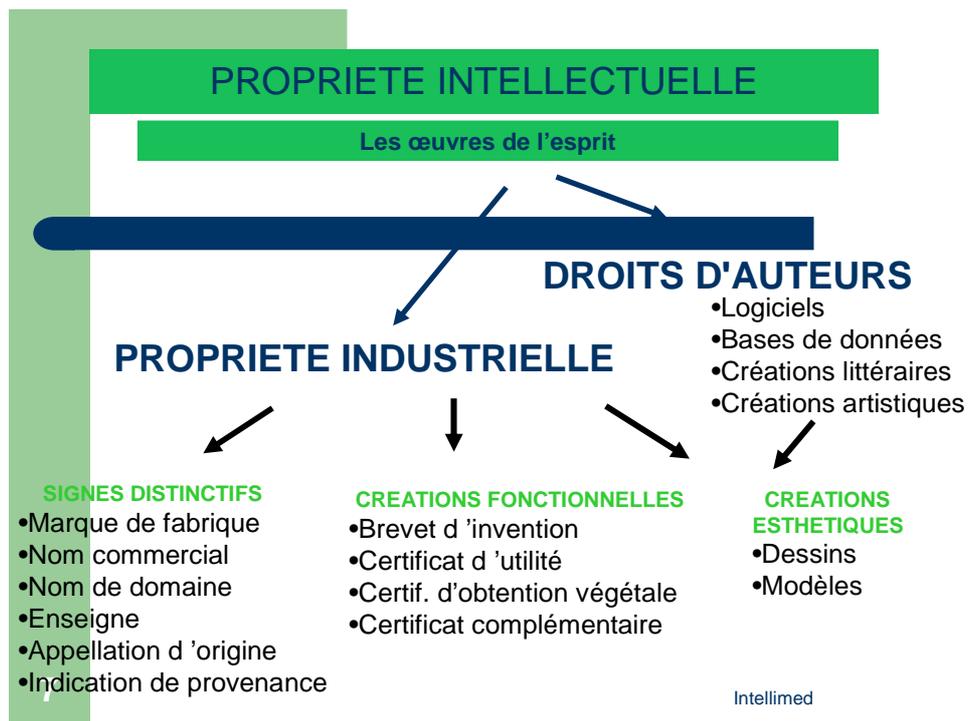
Intellimed

Chacune de ces créations fait l'objet d'une législation particulière :

- * **la propriété industrielle**
- * **les droits d'auteur**

6

Intellimed



3 titres de propriété industrielle pour 3 objectifs stratégiques

- **brevet** → protéger et valoriser l'innovation
- **marque** → protéger le capital image de l'entreprise
- **dessin & modèle** → protéger l'esthétique industrielle

9

Intellimed

Institut national
de la
propriété

www.inpi.fr

industrielle

inpi
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE

PROPRIETE INDUSTRIELLE

1 - BREVET D 'INVENTION

Une solution technique à un problème technique



Laguiole

decotaime

Aquatic Paradise

2 - MARQUE

Un signe de ralliement de la clientèle

3 - LE DESSIN OU LE MODELE

Une création esthétique



11

LE BREVET Définition (art L 611-1 cpi)

❖ Le Brevet est un titre de propriété qui confère au **Titulaire** :
un droit exclusif d'exploitation d'une invention brevetable

- ❖ pour un territoire déterminé(pays)
- ❖ pendant une durée déterminée (20 ans en général)

N'est pas applicable:

- ❖ Aux actes non commerciaux
- ❖ Aux actes expérimentaux
- ❖ *En cas de preuve de possession personnelle antérieure (FR)*

....

12

LES INVENTIONS BREVETABLES

Sont brevetables les inventions :

Qui ne sont pas exclues de la BREVETABILITE

Qui :

- ❖ Sont nouvelles
- ❖ Impliquent une activité inventive et
- ❖ sont susceptibles d'application industrielle.

En outre,

- ❖ l'invention doit être suffisamment décrite.

13

Intellimed

Les dessins et modèles industriels

- But
 - Protéger l'esthétique

Cumul de protection avec le droit d'auteur

Théorie dite de l'unité de l'art



Protection du caractère apparent

Nouvel esthétique

Relève d'un effort créatif de l'auteur

14

Intellimed

Le dépôt

CLASSIFICATION INTERNATIONALE POUR LES DESSINS ET
MODELES DE LOCARNO

www.OMPI.int/classifications/fr/index.html

Dépôt classique, dépôt simplifié

Tous créateurs de formes

Durée du dépôt : 25 ans maximum (renouvellement par 5 ans)

15

Intellimed

Coûts du dépôt

(hors coûts du Cabinet PI)

source : www.inpi.fr

Redevance de dépôt de 38 €

Redevance de reproduction dont le montant est fonction du nombre et du type de reproductions déposées :

22 € l'unité si la reproduction est déposée en noir et blanc

(ou de 45 € l'unité si la reproduction est déposée en couleur)

Pour un dépôt sous forme simplifiée,
la redevance de reproduction n'est pas due

16

Intellimed

LA MARQUE

Pour être valable, une marque :

- doit présenter un caractère distinctif
- ne doit pas comporter d'éléments trompeurs ou interdits par la loi
- ne doit pas être un signe interdit
- être disponible

17

Intellimed

LA MARQUE

La marque est protégée pour des produits et/ou services précis répertoriés dans la classification internationale de Nice

<http://www.inpi.fr/fileadmin/mediatheque/pdf/9eClassificationNice.pdf>

34 classes de produits

11 classes de services

18

Intellimed

Différents signes de marques

- Marques verbales
 - des noms : Clio, Coca Cola, Berger, Danone, Dior, Kawasaki,...
 - des slogans : « On trouve de tout à la Samaritaine »,...
- Marque figurative
- Marque complexe
- Marque sonore
- Marques olfactives ?

1

Caractères de la marque

- La marque doit être distinctive pour les produits ou des services désignés : **elle doit être arbitraire**
- Une marque doit être **non interdite, non illicite**

Disponibilité du signe de marque

Pas de similitudes visuelles,
phonétiques,
intellectuelles

La règle : pas de risque de confusion pour le consommateur d'attention moyenne qui n'a pas en même temps les 2 produits sous les yeux

21

Intellimed

Disponibilité du signe de marque

Les droits pouvant faire obstacle à l'enregistrement d'une marque

- Marque antérieure
- Dénomination sociale
- Nom commercial, enseigne
- Dessin et modèle
- Droit d'auteur

Pour vérifier la disponibilité d'une marque l'INPI propose un guide :
<http://www.inpi.fr/fr/marques/deposer-une-marque/les-10-etapes-cles-du-depot/verifier-la-disponibilite-d-une-marque.html>

22

Intellimed

Acquisition du droit en France

La marque appartient au premier déposant
(à condition qu'elle soit bien enregistrée ensuite)

– Où déposer ?

- INPI Paris et Province
- Tribunaux de Commerce
- Dépôt postal

Dépôt électronique

– Redevances

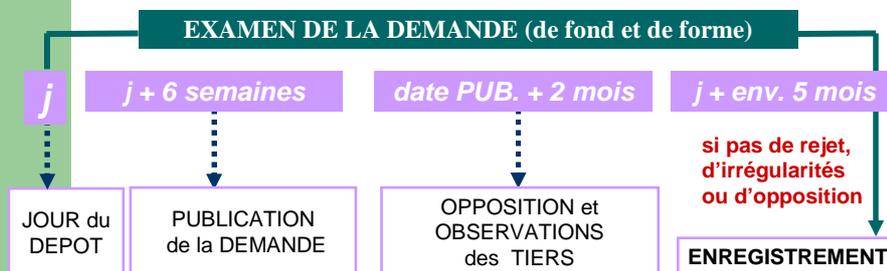
- Dépôt
- Renouvellement tous les 10 ans

23

Intellimed

Acquisition du droit en France

Procédure d'enregistrement



L'enregistrement prend effet à la date du dépôt (j), pour 10 ans, renouvellement illimité

24

Intellimed

Coûts de procédure dépôt de marque française (hors coûts du Cabinet PI)

source : www.inpi.fr

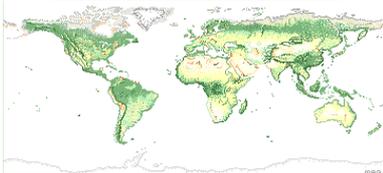
25

Intellimed

200 € pour désigner des produits / services appartenant à 1, 2 ou 3 classes (+ 40 € par classe à partir de la 4ème)

dépôt électronique

protection de 10 ans sur l'ensemble du territoire national.



Extension des droits

(6 mois maximum à compter du dépôt pour profiter de l'antériorité du dépôt FR)

■ Une demande dans chaque pays

- Convention d'Union de Paris
- (plus de 150 États)

ou une seule formalité par :

■ L'arrangement de Madrid et le protocole

- Plus de 50 États

■ La marque communautaire

Tous les pays de l'Union Européenne
(unitaire)

26

Intellimed

Extension des droits

(6 mois maximum à compter du dépôt)

■ La marque communautaire (titre MC)

Tous les pays de l'Union Européenne
(unitaire)

Dépôt auprès de l'Office d'harmonisation dans le
marché intérieur : <http://oami.europa.eu>

■ La marque internationale (procédure, non un titre)

www.wipo.int

27

Intellimed

DROITS D'AUTEUR

C'est un droit de propriété

incorporelle, exclusif et opposable à tous :

- pour une œuvre de l'esprit
- au bénéfice de l'auteur, personne physique
- du seul fait de la création de l'œuvre

Durée : 70 ans après la mort de l'auteur

Une personne morale peut être investie à titre originaire des droits d'auteur, dans
le cas où une œuvre collective, créée à son initiative, est divulguée sous son nom

28

Intellimed

Le droit d'auteur, droit de propriété incorporelle

La propriété incorporelle est indépendante de la propriété de l'objet matériel

Exemples : ne sont pas autorisées

- l'utilisation d'une chaise longue réalisée par Le Corbusier, dans un film publicitaire, par son propriétaire
- la reproduction photographique d'un moule, par son acheteur
- l'utilisation par un théâtre des maquettes, décors et costumes pour des représentations autres que celles prévues dans le contrat

29

Intellimed

Le droit d'auteur - Conditions d'obtention

L'Œuvre doit être originale, en raison d'un apport personnel de l'auteur

Peu importent le genre, la forme d'expression, le mérite ou la destination de l'œuvre (y compris utilitaire)

30

Intellimed

Le droit d'auteur a 2 composantes

Le droit moral

perpétuel, inaliénable, imprescriptible
(transmissible aux héritiers)

Attaché à la personne

- Droit au respect du nom, de la qualité d'auteur, de divulgation
- Droit au respect de l'œuvre (exception: logiciel)
- Droit de repentir, de retrait, à charge d'indemniser le cessionnaire (exception: logiciel)

Les droits patrimoniaux

Durée: 70 ans post-mortem

Attachés à l'auteur (exception: logiciels, œuvres collectives)

- Droit de représentation *
- Droit de reproduction **



Transmission par acte écrit (contrat) avec
une rémunération
forfaitaire et /ou proportionnelle

exp : *Droit de suite pour les œuvres de l'art pur: 3% du produit de la vente*

*communication de l'œuvre au public par un procédé quelconque, y compris par télédiffusion

** fixation matérielle de l'œuvre

31

Intellimed

Le droit d'auteur - Conditions d'obtention

**Le droit d'auteur s'acquiert sans formalités,
du fait même de la création, de l'exécution
ou de la fixation de l'œuvre**

Pas de formalités de dépôt exigées

C'est à l'auteur qu'incombe la charge de la preuve de sa création

32

Intellimed

DROITS D'AUTEUR

A partir du moment où l'auteur est en mesure de prouver la date de sa création, il peut faire valoir ses droits d'auteur

Constituer *moyen de preuve*

33

Intellimed

DROITS D'AUTEUR

CONSTITUER DES MOYENS DE PREUVES

Il s'agit de « **prendre officiellement date** » d'une nouvelle création ou invention.

Procéder à un enregistrement :

- Enveloppe Soleau déposée auprès de l'INPI,
- Documents remis à un officier ministériel, notaire ou huissier, peuvent également
- Pli recommandé (non décacheté)

34

Intellimed

Exploitation d'une création artistique (exp. : un logo)

- **CONTRAT AVEC L'AUTEUR IMPERATIF**

Le créateur doit mentionner distinctement les différents droits cédés et délimiter rigoureusement le domaine d'exploitation de ces droits (étendue, destination, lieu, durée).

EXPLOITATION DU DROIT D'AUTEUR

- Exemple d'organismes privés chargés de la protection des droits d'auteurs dans le domaine multimédia

la société civile des auteurs multimédia :
www.scam.fr

Donne des exemples de contrats

Résumé des conditions d'obtention d'un titre

Titre de propriété	Durée	Conditions
Brevet	20 ans (annuités)	Application industrielle Nouveauté Activité inventive
Marque	10 ans, indéfiniment renouvelable	Disponibilité par rapport à des droits antérieurs
Dessin et modèle	25 ans (renouvelable par 5 ans)	Nouveauté Caractère propre (impression d'ensemble différente)
Droit d'auteur	70 ans après la mort de l'auteur	Originalité, marque de la personnalité de l'auteur

37

Intellimed

LA PROPRIETE INDUSTRIELLE

- Confère des **droits PASSIFS** (droits d'interdire)
- Impose une attitude de **veille constante**
- Impose une attitude **préventive et défensive**

38

Intellimed

Les noms de domaine ne sont pas des titres de propriété

- Pour protéger un nom de domaine de cyber squatteurs ou de concurrents, il est possible d'entamer une action en concurrence déloyale, mais pas en contrefaçon.
- Prévoir de réserver plusieurs noms de domaines (extension, similitude, mots clés ...)

Pourquoi intégrer la propriété industrielle dans sa stratégie d'innovation ?

- **Augmenter sa crédibilité face à des partenaires**
- **Développer les possibilités d' échanges**
- **Enrichir et assurer le capital de l'entreprise**
- **Assurer un avantage compétitif certain**
- **Investir de nouveaux marchés à l'international**
- **Avoir les moyens d'agir contre les contrefacteurs**

Comment utiliser la propriété industrielle ?

Lorsque les droits de propriété industrielle sont acquis

- Exploiter les droits de propriété industrielle
- Valoriser les droits de propriété industrielle

- cession*
- licence*
- apport en société*
- franchise*
- garantie*